

# Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes



# RIGES

**ISSN: 2521-2125**

**Numéro 6**

**Juin 2019**



Publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké

## ADMINISTRATION DE LA REVUE

### *Direction*

Arsène DJAKO, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

### *Secrétariat de rédaction*

- **Joseph P. ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire à l'UAO
- **Konan KOUASSI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Dhédé Paul Eric KOUAME**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Yao Jean-Aimé ASSUE**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Zamblé Armand TRA BI**, Maître-Assistant à l'UAO
- **Kouakou Hermann Michel KANGA**, Assistant à l'UAO

### *Comité scientifique*

- **HAUHOUOT** Asseypo Antoine, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **ALOKO** N'Guessan Jérôme, Directeur de Recherches, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **AKIBODÉ** Koffi Ayéchoro, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **BOKO** Michel, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Benin)
- **ANOH** Kouassi Paul, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **MOTCHO** Kokou Henri, Professeur Titulaire, Université de Zinder (Niger)
- **DIOP** Amadou, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **SOW** Amadou Abdoul, Professeur Titulaire, Université Cheick Anta Diop (Sénégal)
- **DIOP** Oumar, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger Saint-Louis (Sénégal)
- **WAKPONOU** Anselme, Professeur HDR, Université de N'Gaoundéré (Cameroun)
- **KOBY** Assa Théophile, Maître de Conférences, UFHB (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Maître de Conférences, UL (Togo)

## **EDITORIAL**

La création de RIGES résulte de l'engagement scientifique du Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RIGES est une revue généraliste de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des mutations en cours issues des désorganisations structurelles et fonctionnelles des espaces produits. La revue maintient sa ferme volonté de mutualiser des savoirs venus d'horizons divers, dans un esprit d'échange, pour mieux mettre en discussion les problèmes actuels ou émergents du monde contemporain afin d'en éclairer les enjeux cruciaux. Les questions environnementales, urbaines, rurales, sanitaires, touristiques ont fait l'objet d'analyse dans ce présent numéro. RIGES réaffirme sa ferme volonté d'être au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent aux enjeux, défis et perspectives des mutations de l'espace produit, construit, façonné en tant qu'objet de recherche. A cet effet, RIGES accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées à la pensée géographique dans cette globalisation et mondialisation des problèmes qui appellent la rencontre du travail de la pensée prospective et de la solidarité des peuples.

**Secrétariat de rédaction**

**KOUASSI Konan**

## **COMITE DE LECTURE**

- KOFFI Brou Emile, Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Professeur Titulaire, UAO (Côte d'Ivoire)
- BECHI Grah Félix, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- MOUSSA Diakité, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- VEI Kpan Noël, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- LOUKOU Alain François, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- TOZAN Bi Zah Lazare, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire)
- KOFFI Yao Jean Julius, Maître de Conférences, UAO (Côte d'Ivoire).

## Sommaire

<p><b>FAYE Cheikh Ahmed Tidiane, SOW Seydou Alassane, SY Amadou Abou, NIANG Souleymane, DIOP Khalifa, Boubou Aldiouma SY</b></p> <p>Analyse des caractéristiques morpho-sédimentaires du complexe laguno-estuarien de la somone (Petite du côte Sénégal)</p>	7
<p><b>BAWA Dangnisso, BANASSIM Tchilabalo, AFO Bidjo, GNONGBO Tak Youssif</b></p> <p>Erosion hydrique dans le quartier d'Adidigomè-Avatamè à Lomé : quelles mesures d'aménagement pour une gestion durable ?</p>	24
<p><b>KOUAME Konan Roland, Pauline Agoh DIBI KANGAH, KOLI BI Zuéli</b></p> <p>Perceptions de la variabilité climatique et de ses effets par les populations rurales du centre-est de la Côte d'Ivoire</p>	47
<p><b>Isidore YOLOU, Ibouraima YABI, Kondé DJOBO, Faustin Cakpo DOSSOU, Jacob Afouda YABI, Fulgence AFOUDA</b></p> <p>Agroforesterie à base de <i>elaeis guineensis</i> en tant qu'option du développement durable dans la commune de Cove (sud-est du Bénin) : possibilités, pratiques et limites</p>	69
<p><b>N'kpomé Styvince KOUAO, Della André ALLA</b></p> <p>Les déterminants environnementaux de l'essor de la culture de l'anacarde dans les sous-préfectures de Diabo, Botro et Bodokro (Centre de la Côte d'Ivoire)</p>	90
<p><b>ZRAN Gonkanou Marius</b></p> <p>Gestion des baies en lagune Aby et développement durable des pêches à Adiaké (sud-est de la Côte d'Ivoire)</p>	110
<p><b>SIBY Mory, COULIBALY Sina</b></p> <p>Stratégies d'adaptation des pêcheurs à l'insuffisance de la production halieutique dans l'espace fluvial du cercle de kati (région de Koulikoro) au Mali</p>	125
<p><b>KADOUZA Padabô</b></p> <p>Appui à la production et à la commercialisation du riz de bas-fonds par l'entreprise de services et organisation des producteurs (esop) dans la préfecture de Sotouboua au Centre-Togo (2004-2018): une dynamique brisée ?</p>	139

<p><b>ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, ANE Salé, N'GUESSAN Kouassi Fulgence</b></p> <p>Analyse de l'impact agricole du déclin du binôme café-cacao sur la région du Moronou (Côte d'Ivoire)</p>	155
<p><b>YOUAN Louis Gerson, GNAMBA-Yao Jean-Baptiste, ALOKO N'Guessan Jérôme</b></p> <p>La cacaoculture et le développement socio-économique du département de Duekoué</p>	179
<p><b>Daniel SAIDOU BOGNO, Valentin ZOUYANE</b></p> <p>Impact socio- économique de la commercialisation du charbon de bois dans la périphérie ouest du parc national de la Bénoué (Nord Cameroun)</p>	194
<p><b>KARIDIOULA Logbon, ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure</b></p> <p>Contraintes et précarités dans l'accès à l'eau potable dans le département de Dabakala (Côte d'Ivoire)</p>	216
<p><b>KOUIYE Gabin Jules</b></p> <p>Le politique face aux difficultés d'accès à l'eau potable dans les trois communes de N'gaoundéré (Cameroun)</p>	236
<p><b>Vincent HOUSSEINI, Valentin ZOUYANE, Bernard GONNE</b></p> <p>Distribution des produits pétroliers et dégradation de l'environnement à N'gaoundéré (Nord-Cameroun)</p>	250
<p><b>NASSI Karl Martial, MAWUSSI Ayité Claude, MAGNON Zountchégbé Yves</b></p> <p>Espace frontalier Sanvee-Kondji-Hillacondji (Togo-Bénin) : entre entrave à la libre circulation et contrebande</p>	269
<p><b>DEGUI Jean-Luc, KOUADIO Kouakou Abraham, ESSAN Kodja Valentin, ALOKO-N'GUESSAN Jérôme</b></p> <p>Diagnostic de l'offre touristique dans la région du sud-est de la côte d'ivoire : cas des départements de Grand-Bassam et d'Adiaké</p>	283
<p><b>TOURE Souleymane, KOFFI Yao Jean Julius</b></p> <p>La "durabilité sociale" contrariée par l'insuffisance d'eau potable dans les villages de la région de Gbêkê (centre de la Côte d'Ivoire)</p>	305

<p><b>KOUASSI Yao Frédéric</b></p> <p>Habitat rural et couverture sanitaire dans la Sous-préfecture de Bouaflé (centre-ouest de la Côte d'Ivoire) : conséquences pour l'accessibilité aux soins</p>	325
<p><b>Yéboué Kassé N'DRI, Péga TUO, Kouassi Paul ANOH</b></p> <p>Accès aux infrastructures sanitaires dans la commune de Tiébissou (centre de la Côte d'Ivoire)</p>	347
<p><b>Salifou SANOGO</b></p> <p>Logiques paysannes d'exploitation des bas-fonds dans la commune rurale de Bilanga (région est du Burkina Faso)</p>	370
<p><b>DIALLO Issoufou, ASSUE Yao Jean-Aimé</b></p> <p>Essor des établissements d'enseignement secondaire privé et précarité dans les établissements d'enseignement secondaire public dans la région de la Marahoué</p>	391
<p><b>KOUADIO N'Guessan Roger Carmel, KOUAME Yao Alexis, Koffi Guy Roger Yoboué, KOUASSI Konan</b></p> <p>Pesanteurs spatio-behavioristes de l'occurrence des accidents routiers sur le transect Bouaké-Yamoussoukro</p>	410
<p><b>KITHENI Bamba, BRENOUM Kouakou David, ATTA Koffi</b></p> <p>L'impact de la crise politico-militaire sur les équipements et la participation des populations à la gestion de la commune de Bouaké</p>	426
<p><b>Djarsoumna KAÏNARAMSOU, Michel TCHOTSOUA</b></p> <p>Activités anthropiques sur les Mayos et risques environnementaux dans la ville de Maroua (extrême-nord Cameroun)</p>	444
<p><b>YEO Watagaman Paul, KOUAME Dhédé Paul Eric, DJAKO Arsène</b></p> <p>Les facteurs de l'essor de la culture de l'anacarde dans la zone dense de Korhogo (Nord de la Côte d'Ivoire)</p>	460
<p><b>KAMELAN Kouacou Hermance-Starlin, Kakou Geoffroy André, TAPE Achille Roger, KOUASSI Konan</b></p> <p>Les activités de la restauration populaire et dégradation de l'environnement urbain à Bouaké</p>	476

## **GESTION DES BAIES EN LAGUNE ABY ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PÊCHES À ADIAKÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE)**

**ZRAN Gonkanou Marius**, Maître-Assistant, Université FHB de Cocody-Abidjan.

Email : zran.marius@yahoo.fr.

### **Résumé**

La présente étude se propose d'analyser les impacts des modes de gestion des baies de la lagune Aby sur le développement durable de la pêche dans le département d'Adiaké. En effet, face à la surexploitation du complexe lagunaire Aby avec son corollaire de baisse de la production et des revenus des acteurs, on assiste à l'avènement d'une nouvelle forme d'organisation et de gestion de la pêche dans les baies qui existent autour de ce complexe lagunaire. Elle traduit une volonté de préserver la ressource afin de pérenniser une activité de pêche qui constitue le pilier de l'économie de ce département. Quelle est donc cette nouvelle forme de gestion des baies en lagune Aby ? Quels sont les acteurs impliqués et partie prenante de cette gestion ? Et enfin comment cette nouvelle pratique contribue-t-elle au développement durable de la pêche à Adiaké ? La méthode de collecte de données est orientée autour de deux axes. Dans un premier temps nous avons eu recours à la recherche documentaire. La deuxième phase a consisté à faire des enquêtes de terrain via des interviews dans les différentes localités riveraines de baies en lagune Aby. Les résultats obtenus permettent d'affirmer que la création et l'aménagement des baies dans la perspective d'une gestion durable de la pêche ont accru la production halieutique ainsi que les revenus des acteurs et ont permis une pérennisation de l'activité de pêche par la permanence de la ressource.

**Mots clés : gestion, baies, pêche, durable, Aby**

### **Abstract**

The present study proposes to analyze the impacts of Aby lagoon management methods on the sustainable development of fishing in the Adiaké department. In fact, in the face of the over-exploitation of the Aby lagoon complex with its corollary of declining production and incomes of the actors, we are witnessing the advent of a new form of organization and management of fisheries in the existing bays. around this lagoon complex. It reflects a desire to preserve the resource in order to sustain a fishing activity that constitutes the pillar of the economy of this department. What is this new form of management of Aby lagoon berries? Who are the actors involved and part of this management? And finally, how does this new practice contribute to the sustainable development of fishing in Adiaké? The data collection method is oriented around two

axes. At first we used documentary research. The second phase involved conducting field surveys via interviews in the different localities bordering bays in Aby Lagoon. The

results obtained make it possible to assert that the creation and development of the bays in the perspective of a sustainable management of the fishing increased the fish production as well as the incomes of the actors and allowed a perpetuation of the activity of fishing by the permanence of the resource.

**Keywords : management, berries, peach, sustainable, Aby**

## **Introduction**

La pêche artisanale fournit les deux tiers de la production halieutique en Côte d'Ivoire (DPH, 2014). Elle est pratiquée en mer, dans les eaux intérieures mais aussi sur les lagunes situées le long du littoral ivoirien. Le complexe lagunaire Aby-Ehy et Tendo connu sous le nom de lagune Aby fait partie avec ses 426 km<sup>2</sup>, des plus importantes du pays (ANOH, 2007). Son exploitation à des fins halieutiques remonte aux peuplements de la région par les Ehotilés dont le mythe d'installation indique qu'ils seraient sortis de l'eau (ANOH, 2007). Ces dernières décennies, l'intensification de l'effort de pêche, l'intrusion d'engins de pêche peu sélectifs et l'augmentation constante du nombre de pêcheurs exerçant sur ce complexe lagunaire sont à l'origine de l'effondrement du stock de poissons et de la baisse des captures (KOULAI-DJEDJE, 2014). Dans le but de faire face à cette situation qui menace la durabilité de la pêche dans une région où l'économie repose entre autre sur cette activité, des mesures ont été prises à partir de 2010. Il s'agit pour l'essentiel de l'instauration par les autorités administratives de périodes de repos biologiques afin de permettre la reconstitution du stock. En marge de ces dispositions conservatoires, on assiste à la mise en œuvre dans les villages bordant le lac et adossés aux baies, de nouvelles stratégies de gestion de la pêche basées sur un contrôle strict de l'exploitation des baies. Le problème de recherche qui fonde cette étude réside dans la pertinence de cette stratégie de gestion des baies en lagune Aby dans la perspective de la durabilité des pêches sur cet espace. La présente étude se propose donc d'analyser la contribution de la gestion des baies au développement durable des pêches dans le département d'Adiaké. Notre approche s'articule autour de trois axes. Le premier s'attèle à montrer l'importance des baies au niveau de la pêche. Le second axe décrit et analyse le système de gestion des baies mis en œuvre dans les localités riveraines de la lagune Aby et enfin le dernier axe s'intéresse à la contribution de cette forme de gestion des baies au développement durable des pêches en lagune Aby.



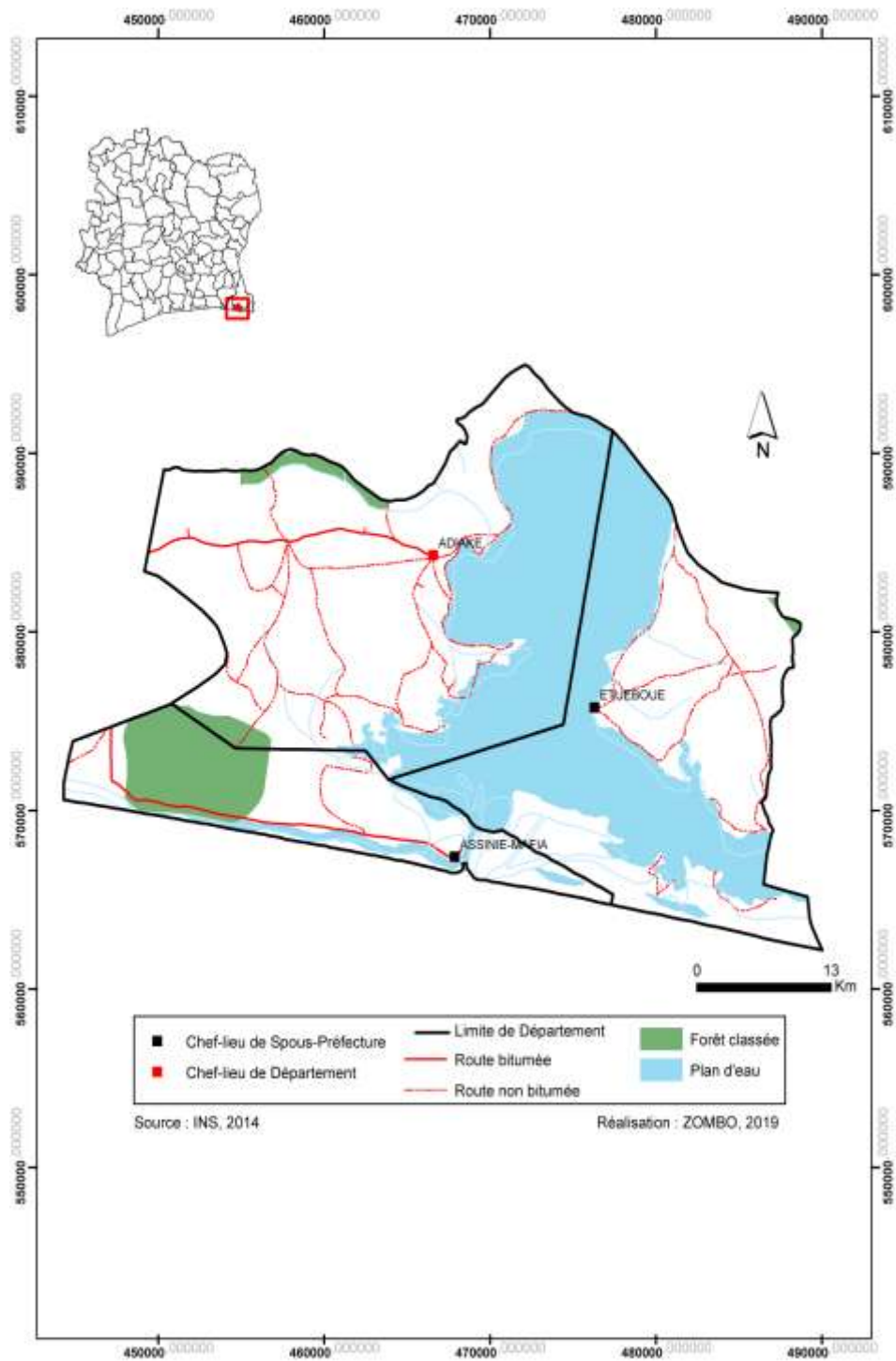
## **1. Matériel et Méthode**

### **1.1. Cadre de l'étude**

Située à l'extrême Sud-Est de la Côte d'Ivoire (voir la carte 1), la lagune Aby fait partie du système lagunaire ivoirien avec les lagunes Ebrié, Grand-Lahou et Fresco. Ce complexe lagunaire (Aby-Tendo-Ehy) avec son écosystème particulièrement productif et ses grandes dimensions (426 km<sup>2</sup>, 15 km de largeur) offre aux pêcheurs de vastes espaces où ils peuvent exercer leur activité (KOULAI-DJEDJE, 2014, p3). D'ailleurs, de toutes les régions de la Côte d'Ivoire, le sud-est occupe une place de choix dans le développement économique lié à l'activité de pêche. C'est en effet, une région où la pêche est l'activité principale des populations et le poisson la première source de protéine animale. En 2012, on a dénombré 756 pêcheurs collectifs et 1601 pêcheurs individuels sur la lagune Aby (KOULAI-DJEDJE, 2014, p4). La production en 2015 s'élève à 2749,51 tonnes contre 2236,76 tonnes en 2014 (Rapport d'activité de la direction départementale des pêches d'Adiaké, 2015, p 22). On note une nette hausse de la production de l'ordre de plus de 789,859 tonnes par rapport à l'année précédente.

Cependant, depuis trois décennies de nombreuses difficultés minent l'activité de pêche dans cette région. La persistance du phénomène de surexploitation et la baisse de la production halieutique malgré les nombreux programmes de restauration et d'aménagement des pêches sur cet espace lagunaire. Toutes ces raisons justifient que l'on s'intéresse à cette nouvelle forme de gestion de la pêche en lagune Aby dont les baies constituent les centres d'intérêts.

Carte 1 : Situation de la zone d'étude



## **1.2. Méthode de collecte des données**

L'approche retenue dans le cadre de cette étude est essentiellement qualitative. Les techniques de collecte de données adoptées sont l'observation directe, les focus group, l'entretien structuré et la recherche documentaire. L'observation directe s'est faite à travers les visites de terrain dans les localités concernées. Elle a permis d'apprécier la mise en œuvre sur le terrain des dispositions arrêtées par les comités de gestion villageois. L'entretien semi structuré a concerné le directeur départemental des pêches. Il a porté sur la pertinence et la viabilité de cette stratégie, sa capacité à assurer une durabilité des pêcheries et les aspects règlementaires de cette pratique du point de vu de l'administration. Les focus group ont été réalisés avec les comités villageois en charge de la gestion des baies. Les discussions ont porté sur les stratégies de gestion, les mesures prises, le bilan de cette pratique en termes de production halieutique, de pérennisation de l'activité et de revenus perçus par les pêcheurs. La recherche documentaire a permis de disposer de données cartographiques, statistiques et de comprendre les notions liées aux baies et au développement durable des pêches.

## **2. Résultats**

### ***2.1. De la nécessité de la sanctuarisation de certaines portions de la lagune Aby***

La surexploitation des ressources halieutiques conduit à la diminution voire épuisement des stocks ce qui implique la prise de décision en vue de contribuer à l'amélioration des conditions d'exploitation des pêcheries. La création des aires protégées participe à la gestion efficiente des ressources naturelles. Une aire protégée est un espace où les activités humaines sont plus strictement réglementées. Selon la définition de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) de 2008 qui est la plus largement utilisée de nos jours, « c'est un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré par l'intermédiaire de moyens légaux ou autrement efficace, pour assurer la préservation à long terme de la nature avec ses services écosystèmes et des valeurs culturelles associées ». L'aménagement des baies en lagune Aby s'inscrit dans cette approche de gestion des ressources halieutiques.

Une baie en géographie constitue une concavité du littoral ou d'un plan d'eau. La lagune Aby présente dans son aspect morphologique de nombreuses concavités qui s'apparentent aux baies. Le pourtour de la lagune Aby est occupé par de nombreuses localités dont la pêche constitue la principale activité des populations. Du fait de l'effondrement du stock de poissons dans la lagune avec comme conséquences la baisse des captures, des revenus des pêcheurs et la montée des tensions sur la lagune, l'autorité a décidé de classer ces baies en réserves naturelles. En effet, les baies sont connues pour être des espaces de frayère, de refuge et de nurseries pour les ressources aquatiques. Il s'agit donc à travers leur érection en réserve naturelle, d'assurer le renouvellement et le

recrutement des juvéniles afin d'assurer la durabilité de l'activité. Ainsi, en 1995 il fut érigé dix baies en réserves naturelles avec interdiction stricte d'y pratiquer la pêche sans autorisation du Préfet de département et de la direction locale des pêches. Les localités concernées étaient Etuossika, Mélékoukro, Assomlan, N'guiémé, Akounougbe, Eboinda, Eboho, Tiapoum, Mame et Adiaké. Les résultats obtenus aux termes de quelques années de fonctionnement sont assez probants notamment avec la hausse de la production halieutique et des gains au niveau de la communauté villageoise. Cette situation conduit les villages environnants qui ne bénéficient pas de ce dispositif à introduire des demandes auprès du Préfet afin d'être pourvu en baies ou réserves naturelles. C'est donc pour faire suite aux différentes demandes et après avis favorable de la direction locale des pêches que dix-sept autres baies ou réserves artificielles ont été instituées sur la lagune Aby en plus des dix premières (voir tableau 1). L'accord des services de pêche est motivé par les résultats d'une étude technique prenant en compte la bathymétrie de la zone, la nature du fond et la présence ou non d'une végétation aquatique. Les profondeurs supérieures à six mètres avec des fonds vaseux et présence de la végétation sont favorables à la création de baies artificielles. La photo 1 nous donne un aperçu des baies artificielles dont les limites sont marquées par des lignes de bambous de chine.

**Photo1 : vue partielle d'une baie artificielle au large du village d'EPLEMLAN**



*Source : ZRAN, 2018*

**Tableau 1 : récapitulatif des baies ou réserves artificielles en lagune Aby**

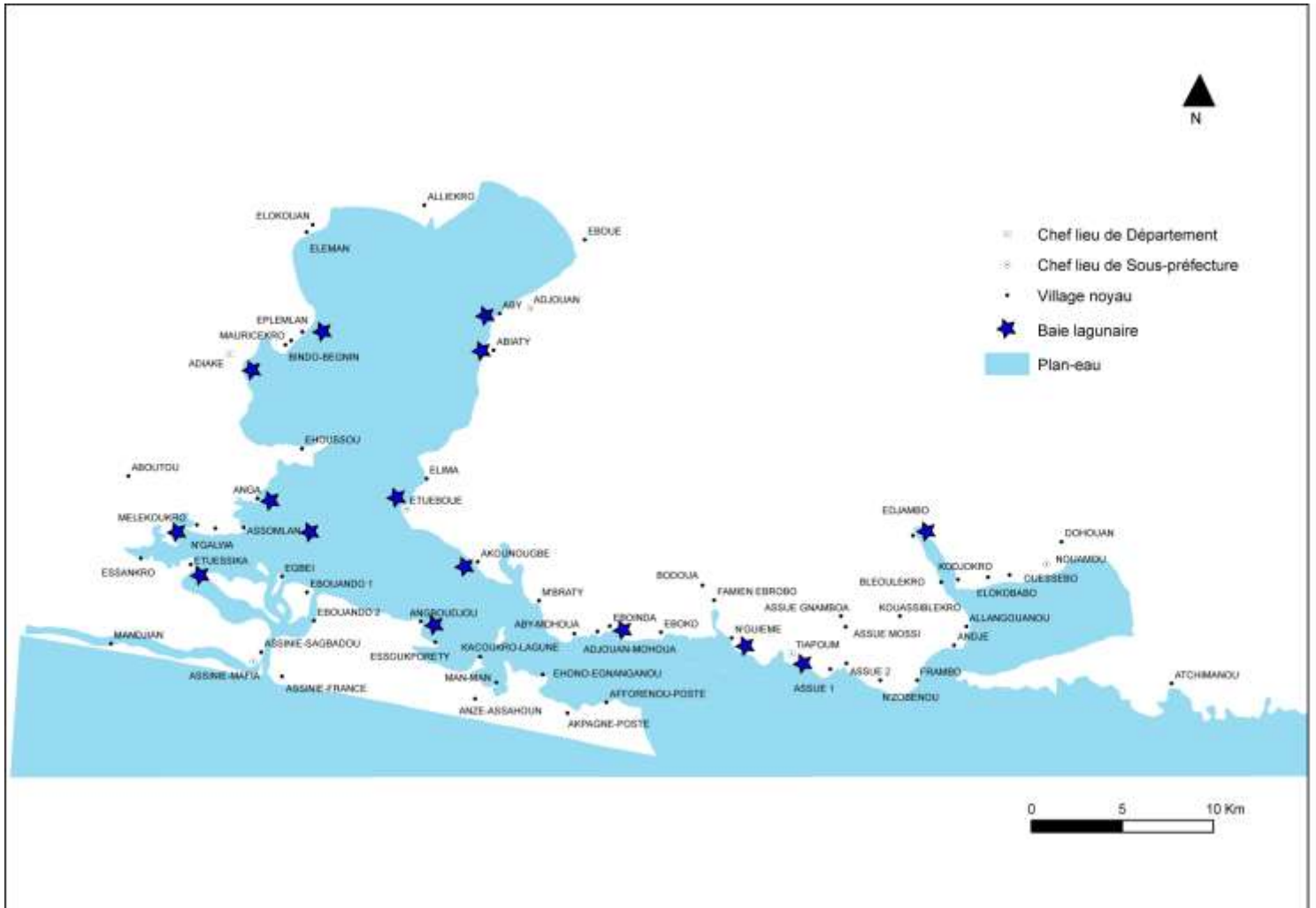
Villages bénéficiaires des baies	Superficie de la baie (Ha)
Aby	51,91
Eplemlan	180
Abiaty	176
M'bratty	180
Adiaké	54,43
Erokouan Epiefe	52,09
Dahomey	51,92
Adjouan	54,10
Epienou	55,15
Ehian	56,54
Angboudjou	51,05
Akpagne	54,55
Egbei Eboindo I	53,60
Kedjangue Eboindo II	54,14
Ehoussou	176,10
Clotcha	51,56
N'galwa	56,50

Source : Direction départementale des pêches d'Adiaké, 2017

## 2.2. Importance des baies dans la pêche à Adiaké

Les baies, du fait de leur configuration morphologique et biophysiques constituent des espaces vitaux pour les ressources halieutiques. La faiblesse du courant en ces lieux assure une meilleure reproduction des espèces. La présence de végétation et les fonds vaseux favorisent l'abondance de la nourriture pour les poissons. Ce sont aussi des lieux de refuge car la présence de la végétation aquatique contrarie l'usage de certains engins à forte intensité de captures notamment les sennes de plage. Pour toutes ces raisons, les baies sont très convoitées par les pêcheurs qui les considèrent comme de véritables réservoirs à poissons. Le tableau 2 indique les quantités de poissons et les montants générés au niveau des baies dites artificielles sur une période de quatre années (2013-2016). Ce sont au total 516,29 tonnes de poissons capturés pour une valeur marchande de 192 190 000 f CFA. Après rémunération des propriétaires des filets, les villages se retrouvent en moyenne avec des montants équivalant aux deux tiers des montants bruts. La carte 2 montre la répartition spatiale des baies sur l'espace lagunaire d'Adiaké. Selon la direction départementale des pêches, les baies occupent 4,62 % de la surface totale de la lagune Aby.

### Carte 2 : Distribution spatiale des baies en lagune Aby



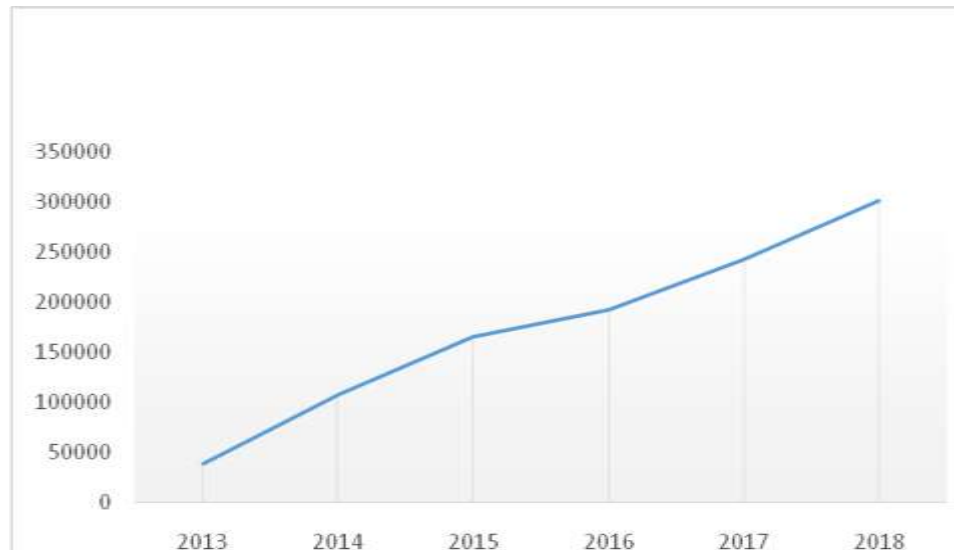
Source : Direction départementale des pêches d'Adiaké, 2017

**Tableau 2 : statistiques de productions des baies artificielles en lagune Aby (2013-2016)**

PASSAGE/BAIE	TONNAGE GLOBAL	NOMBRE DE CUVETTE DE (30Kg)	Valeur unitaire moyen de cuvette	Montant génère en Cfa
11	28,38	946	10.000	9.456.000
05	16,88	563	10.000	5.630.000
17	30,09	1003	10.000	10.030.000
16	24,05	817	10.000	8.170.000
09	15,75	525	10.000	5.250.000
12	07,15	238	10.000	2.380.000
16	30,51	1017	10.000	10.170.000
05	09,05	302	10.000	3.020.000
25	60,56	2019	10.000	20.190.000
06	08,19	273	10.000	2.730.000
15	40,62	1354	10.000	13.540.000
04	17,94	598	10.000	5.980.000
13	18,41	614	10.000	6.140.000
10	27,46	915	10.000	9.150.000
03	04,75	158	10.000	1.580.000
08	25,13	838	10.000	8.380.000
06	05,35	178	10.000	1.780.000
08	09,24	308	10.000	3.080.000
10	15,75	525	10.000	5.250.666
05	17,03	568	10.000	5.680.000
04	07,18	239	10.000	2.390.000
07	23,91	797	10.000	7.970.000
06	07,18	239	10.000	2.390.000
02	02,63	88	10.000	880.000
06	09,04	301	10.000	3.010.000
01	01,03	43	10.000	3.430.000
06	06,17	224	10.000	2.240.000
06	06,31	210	10.000	2.100.000
04	03,98	132	10.000	1.320.000

Le nombre de passage par baie est fonction de la superficie et de la productivité de celle-ci. Chaque passage est soumis à l’approbation des services des pêches qui tiennent compte de ces deux critères. Il s’agit d’éviter toute surexploitation par les populations riveraines. La figure ci-dessous permet de visualiser l’évolution de la production halieutique dans les baies artificielles de 2013 à 2018. On note une nette progression des prises qui en 6 ans sont passées de 50 000kg à 300 000kg.

**Figure : 1 : Production halieutiques dans les baies artificielles (en kg)**



Source : Direction départementale des pêches d'Adiaké

### **2.3. La gestion des baies en lagune Aby**

La gestion des baies a connu des mutations liées aux difficultés apparues dans la mise en pratique des dispositions visant à faire de ces espaces des zones protégées. Les difficultés ont surtout concernées les baies naturelles. En effet, la pêche dans ces aires ne pouvait se pratiquer que sur accord des services des pêches du département qui tient compte du temps de repos biologique et de l'intensification des efforts de pêche dans la zone. Dans la pratique, il s'est trouvé que certains chefs de villages usant de leur autorité et de leur notoriété se sont arrogé cette prérogative. Ainsi, sur leurs instructions et ce de façon récurrente, les baies sont exploitées. De telles pratiques mettent en péril les objectifs visés par la création desdites baies. Notamment le renouvellement constant de la ressource et la pérennisation de l'activité de pêche sur l'espace lagunaire Aby. Du fait du retrait des services des pêches de la gestion de ces baies en guise de protestation pour cause de non-respect par les autorités coutumières du système de gestion convenu au départ, on assiste à une incursion intempestive des pêcheurs dans les baies. De ce fait, la situation qui prévalait antérieurement à la mise en place d'un système de gestion rationnelle de ces espaces réapparaît.

La gestion des baies dites artificielles se fait par contre conformément aux recommandations des autorités administratives qui ont tirées les leçons des faiblesses liées au contrôle de l'accès aux baies naturelles. En effet, les chefs des villages qui font la demande d'érection de baies dans leurs localités sont contraints d'accepter et de reconnaître par écrit, la suprématie des décisions administratives en matière d'exploitation de ces espaces. En accord avec l'administration, les différents villages bénéficiaires ont mis en place des comités locaux de surveillance dont la mission est de



veiller à l'inviolabilité de l'interdiction de pêcher dans ces aires protégées. Les membres du comité sont rémunérés après chaque partie de pêche. Aux dires du directeur des pêches du département, la gestion de ces baies est nettement meilleure à celles des baies naturelles. Les périodes de pêches sont conditionnées par l'accord de ses services. Les villageois peuvent en faire la demande mais celle-ci doit être motivée par un besoin d'intérêt général avéré. Il s'agit par exemple de l'équipement d'un centre de santé, d'une école etc.

Au total, il existe dans le département d'Adiaké deux formes de gestion des baies en lagune Aby. Dans le premier cas on note une prééminence des autorités villageoises qui ont tendance à s'accaparer les prérogatives de l'administration en la matière. Dans l'autre cas, l'administration garde la main mise sur la gestion des baies. Les tableaux 3 et 4 permettent d'apprécier le niveau de production et de gain des baies dites naturelles et artificielles. La faible productivité des baies naturelles par rapport aux baies artificielles s'explique selon le directeur départemental de pêches, par le non-respect par certaines communautés de pêcheurs des règles de gestion établies par ses services. L'analyse des tableaux 3 et 4 montre que les 6 baies naturelles produisent 4,77 tonnes pour 21 tours d'exploitation ou « marées » avec un gain total de 1.590.000 F CFA. En moyenne donc, chaque baie naturelle produit 0,70 tonne de poissons et rapporte 75.714 F CFA. Par contre, les baies artificielles produisent en moyenne 17,688 tonnes par baie et rapporte 1.436.097 F CFA/baie. Il apparaît clairement que les baies dites artificielles dont la gestion est jugée rigoureuse, sont nettement rentables que les baies naturelles.

**Tableau 3 : Bilan d'exploitation des baies naturelles en 2015**

N°	Réserves	Nombre de tour d'exploitation	Production en tonnes	Nombre de cuvettes de 30 kg	Valeur unitaire (cuvette)	Montant généré en (F CFA)
01	ETTUESSIKA	01	0.28	09	10.000	90.000
02	MELEKOUKRO	02	0.45	15	10.000	150.000
03	AKOUNOUGBE	03	0.96	32	10.000	320.000
04	MAMA	04	1.2	40	10.000	400.000
05	ASSOMLAN	05	1.4	47	10.000	470.000
06	ASSOUANKAKRO	06	0.48	16	10.000	160.000
<b>Total :</b>			<b>4.77tonnes</b>	<b>159</b>		<b>1.590.000</b>

Source : Direction départementale des pêches d'Adiaké, 2015

**Tableau 4 : Bilan d'exploitation des baies artificielles**

N°	Réserves	Nombre de tour d'exploitation	Production en tonnes	Nombre de cuvettes de 30 kg	Valeur unitaire (cuvette)	Montant généré en (F CFA)
01	EPLLEMLAN	07	53.04	1.768	10.000	17.680.000
02	EHOUSSOU	07	14.09	500	10.000	5.000.000
03	ABIATY	06	22.4	746	10.000	7.460.000
04	ADIAKE	04	5.25	175	10.000	1.750.000
05	M'BRATY	04	17.5	783	10.000	5.830.000
06	AKPAGNE	04	7.69	256	10.000	2.560.000
07	ABY	03	37	1233	10.000	12.330.000
08	ANGBOUDJOU	02	08	267	10.000	2.670.000
09	N4GALWA	02	4.4	147	10.000	1.470.000
10	ETUEBOUE	02	213	213	10.000	2.130.000
<b>Total : .....176, 88 tonnes</b>				<b>5.888</b>		<b>58.880.000</b>

Source : Direction départementale des pêches d'Adiaké, 2015

## 2.4. Gestion des baies et développement durable des pêches en lagune Aby

### 2.4.1. Contribution des baies à la durabilité des pêches en lagune Aby

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les hommes ont pris conscience que le capital biologique des plans d'eau quoique renouvelable est un ensemble non inépuisable sur lequel les prélèvements ont une influence, le stock étant limité. De ce fait, on a pu constater partout dans le monde qu'une pêche excessive ou mal conduite peut entraîner la diminution, voire l'effondrement de la production. Cela justifie la nécessité d'inscrire toute exploitation des stocks dans une perspective d'aménagement (Anoh, 2007, p 209). Ainsi se trouve posée la question de la pérennité des métiers liés à l'exploitation des ressources aquatiques.

Les pêcheurs en lagune quant à eux, semblent avoir une certaine conscience de la limitation de la ressource certainement à cause de la faible étendue des eaux exploitées et des fréquents cas de surexploitation qui se sont traduits par une baisse importante de la production et une chute des revenus (Anoh, 2007, p.210). Le repos biologique et les aires protégées sont des pratiques instituées par l'administration des pêches en collaboration avec les pêcheurs en lagune Aby depuis 1995 dans le cadre d'un projet d'aménagement des pêches lagunaires. Le repos biologique se traduit par la suspension des activités des engins à grande capacité de capture notamment le filet *ali*, sur une période de deux à trois mois selon le secteur lagunaire. La mise en place d'un système de gestion spécifique aux baies est la concrétisation d'une volonté d'assurer la durabilité de la pêche en lagune Aby. Les résultats obtenus en termes de productions halieutiques

et de gains financiers à court et moyen terme sont très appréciables. Au plan socio-économique, la pêche en lagune Aby est redevenue viable. Les communautés villageoises engrangent des revenus importants qui servent à la construction d'écoles, de dispensaires, de logements d'instituteurs et d'achat d'embarcation motorisée pour le transport de personnes. De telles réalisations en principe se font à l'issue d'une levée de cotisation par tête d'habitant. Mais avec cette nouvelle forme de gestion des baies, on assiste à une autonomisation financière des entités villageoises qui se fait sans que les populations ne soient fortement sollicitées financièrement. La protection de la ressource à travers les baies permet une meilleure reproduction et une abondance de la ressource qui profite aux autres pêcheurs évoluant hors de ces zones protégées. Les enquêtes de terrain ont montré une réelle satisfaction des acteurs concernés par la mise en place et la gestion de ces baies. Cependant, le succès évident de cette pratique de gestion de la pêche est malheureusement source de tensions et de mécontentement sur la lagune Aby.

#### ***2.4.2 Les tensions engendrées par l'aménagement des baies***

La création et la gestion des baies en lagune Aby s'inscrit dans la perspective d'un développement durable de la pêche dans une région où la pêche fait partie des activités économiques dominantes. L'accès aux ressources halieutiques de la lagune est conditionné par certains critères établis par loi notamment, disposer d'une licence de pêche et de moyens de captures conformément au règlement en vigueur en la matière. En marge de ses dispositions légales, les autorités coutumières exigent des pêcheurs surtout étrangers, de leur verser de l'argent et des présents dont le montant et la nature varient selon les espaces. C'est une pratique tolérée par l'administration et largement répandue dans les localités où l'on pratique la pêche en Côte d'Ivoire. Lorsque les pêcheurs remplissent ces conditions, ils ont un libre accès à la ressource. Avec la création des baies qui consacre la privatisation d'un espace publique, il s'en suit de réelles vellétés de tensions entre pêcheurs. La présence de nombreux pêcheurs aux alentours des baies du fait de leur richesse irrite les autochtones qui n'apprécient pas cette proximité.

Aussi, nombreux sont les villages riverains à la lagune qui manifestent le désir de disposer de baies. La situation socio-économique reluisante des villages qui en bénéficient explique cela. Malheureusement les services des pêches, pour des raisons évidentes ne peuvent pas accéder à toutes les demandes. En effet, plus des baies sont créées et moins il y'aura de zone de pêche libre d'accès. La conséquence de cet état de fait serait une montée de tensions sur le plan d'eau. Malgré ces explications les villages demandeurs ne relâchent pas la pression sur les autorités administratives en manifestant régulièrement leur mécontentement à travers des rassemblements collectifs au sein de la Préfecture d'Adiaké et un boycott des services des pêches.

### **3. Discussion**

La création de baies en lagune Aby s'inscrit dans la problématique de la protection des aires en vue de leur exploitation durable. Le concept d'aire protégée a été généralisé par la convention sur la diversité biologique qui recommande de protéger par des mesures spécifiques, des zones particulièrement menacées. Selon l'UICN (2008), ce concept désigne un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré par l'intermédiaire de moyens légaux ou autrement efficace, pour assurer la préservation à long terme de la nature avec ses services écosystémiques et des valeurs culturelles associées. Pendant plusieurs décennies, les préoccupations des scientifiques et gestionnaires des pêches ont été focalisées sur les mesures permettant d'éviter des stocks (KOITA, 2017, p.39). Le repos biologique qui induit une cessation de toute activité de pêche pendant une période relativement longue constitue une sorte d'aménagement qui vise à protéger les reproducteurs, les juvéniles et la réduction de la pression de pêche sur une ressource halieutique donnée (KOITA, 2017, p.40). La gestion collaborative ou conjointe des baies en lagune Aby relève de la gouvernance partagée. FERRACI (2012, p.36) distingue 4 formes de gouvernance des aires protégées. Il s'agit de la gouvernance par le gouvernement, celle dite partagée, la gouvernance privée et enfin la gouvernance par les populations autochtones. La gouvernance est une condition essentielle à l'atteinte de l'objectif d'une pêche durable aux plans bioécologique, social, économique et responsable (KOITA, 2017, p.46) et (FERRACI, 2012, p.46). L'adoption du mode de gestion conjointe des baies en lagune Aby obéit à une volonté d'associer les acteurs locaux (pêcheurs et autorités villageoises) à la gouvernance de cet espace qu'ils considèrent comme leur appartenant et dont ils exploitent depuis des décennies. Selon KOITA (2017, p.38), si les mesures de gestion préconisées ne sont pas compatibles avec leur propre expérience, leur connaissance du secteur et la manière dont ils appréhendent leurs problèmes, les pêcheurs peuvent fort logiquement être réticents à les accepter. D'où la nécessité de les associer et de les impliquer comme cela se fait à Adiaké. L'analyse comparative du bilan d'exploitation des baies naturelles et artificielle laisse apparaître de prime abord des résultats excellents en ce qui concerne la deuxième catégorie de baie. Cependant, les données relatives aux baies naturelles doivent être appréhendées avec une certaine réserve dans la mesure où lors des enquêtes il est apparu que les services de pêche du fait du non respect par les populations riveraines des prescriptions, n'accordent pas toute l'attention nécessaire comme c'est le cas avec les réserves artificielles. De ce fait, les statistiques fournies dans de telles conditions ne reflètent pas véritablement la réalité du terrain.

### **Conclusion**

L'effondrement du stock de poisson et la chute des captures en lagune Aby a fortement contribué à la prise de conscience des pêcheurs de la nécessité d'une gestion durable de

la pêche dans cet espace. La création des baies dotées où réserves dont l'accès est contrôlé apparaît comme la concrétisation de cette prise de conscience en dépit des problèmes rencontrés au niveau des baies dites naturelles. Le bilan d'exploitation de ces espaces montre que la pêche est redevenue viable et attractive du fait l'accroissement constant de la production globale de la lagune. Les revenus générés par l'exploitation des baies sont réinvestis par la communauté villageoise dans les équipements et infrastructures socio-économiques à base communautaire. Cependant, le succès que rencontre cette nouvelle forme de gestion de la pêche suscite un engouement qui risque à terme de mettre en péril les objectifs attendus.

### **Références Bibliographiques**

ANOHI KOUASSI PAUL, 2007, *Pêche, aquaculture et développement en Côte d'Ivoire*. Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Nantes, 334p.

DIRECTION DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES, RAPPORT D'ACTIVITES 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES D'ADIAKE, RAPPORTS D'ACTIVITES 2013-2018

FERRACI FRANCK, 2012, *Présentation et analyse d'une cogestion de la ressource halieutique au sein d'une aire marine protégée*. Exemple de la réserve naturelle des bouches de Bonifacio. 11 janvier 2012, 117p.

KOITA OUMY MAKALO, 2017, *Incidences des activités socio-économiques sur la pêche artisanale et la promotion de bonnes mesures de gestion des pêcheries dans l'estuaire de tabounsou en guinée*. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à MONTREAL, 190p.

KOULAI EDITH, 2012, *Exploitation des eaux et développement durable des pêches en lagune Aby (Côte d'Ivoire)*. Thèse de Doctorat de l'université Félix Houphouët Boigny, 312p.

KOULAI-DJEDJE EDITH, 2014, « Situation actuelle de la pêche en lagune Aby 30 après l'effondrement des stocks de 1980-1981 (Côte d'Ivoire) », *GEOTROPE* (revue de géographie tropicale et d'environnement), n°1 Juin 2014, pp. 75-82.

PROJET PÊCHE EN LAGUNE ABY, 1996. Rapport du séminaire sur l'aménagement des pêches en lagune Aby-Tendo-Éhy, tenu à Grand-Bassam, Côte d'Ivoire les 19- 21 juillet, 46 p.